

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/801(XXIII) Add.3

Original : Français

**LA NECESSITE DE RENFORCER LE LEADERSHIP AFRICAIN DANS LE
PROCESSUS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION (UNCCD)**

(Point proposé par le Burkina Faso)

**LA NECESSITE DE RENFORCER LE LEADERSHIP AFRICAIN DANS LE PROCESSUS
DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION (UNCCD)
(Point proposé par le Burkina Faso)**

INTRODUCTION

1. La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) est née à Rio de Janeiro, Brésil, en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. C'est l'Afrique qui a porté cet important instrument sur les fonds baptismaux suite à une diplomatie active déployée par les leaders africains pour que les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse qui affligent le continent, soient traitées avec toute l'attention requise de la part de la communauté internationale.

2. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification compte aujourd'hui 195 Parties. C'est le traité onusien le plus ratifié et le seul qui porte le nom de l'Afrique dans son titre, de même qu'il est le seul qui fait de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres une priorité pour le Continent.

ETAT DES LIEUX

3. L'Afrique se trouve aujourd'hui être le continent le plus touché par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Elle est également la plus touchée par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la faim. Les changements climatiques risquent d'empirer cette situation.

4. L'Afrique dispose du plus grand potentiel au niveau de ses terres arables qui, gérées rationnellement, pourraient nourrir sa population et dégager des surplus pour l'exportation et l'industrialisation par l'agro-industrie. En quelques décennies, le continent pourrait devenir le grenier du monde et jouer un rôle-clé dans le développement durable de notre planète.

5. Au récent sommet de Rio de Janeiro, grâce au leadership africain, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à arrêter la dégradation des terres au niveau mondial et à récupérer les terres déjà dégradées pour les rendre à nouveau fertiles. L'Afrique, plus que les autres continents, dispose de plus de terres à restaurer, et ce faisant, pourrait profiter des nouvelles opportunités qu'offre cet engagement. Bien plus, les leaders mondiaux ont fait de la Convention sur la lutte contre la désertification l'instrument de contrôle et de suivi global de l'état de dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse.

6. Les derniers succès de la Convention ont davantage révélé sa pertinence politique et scientifique dans toutes les régions du monde. En témoignent les efforts consentis par ces régions pour abriter les Conférences des Etats Parties (des 10 Conférences déjà tenues, l'Afrique en a abrité seulement 2, une à Dakar en 1998 et une autre à Nairobi en 2005). L'Amérique Latine a abrité à 3 reprises des sessions de la Conférence des Parties (Cuba, Brésil et Argentine).

7. Au moment où la communauté internationale s'engage dans le débat sur l'agenda du développement de l'après 2015, l'Afrique devrait plaider pour le renforcement des investissements dans la gestion durable de ses terres qui constituent la base des activités de 70% de sa population. A cet égard, l'Afrique devrait plaider pour que la neutralisation de la dégradation des terres soit l'un des objectifs du développement durable.

RECOMMANDATIONS

8. L'Afrique devrait renforcer son leadership (1) en accélérant aux niveaux national, sous régional et régional la mise en œuvre de la Convention et la coopération qu'elle requiert, (2) en portant au plus haut niveau politique le flambeau dans les activités de plaidoyer sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, (3) en s'assurant du maintien du leadership africain dans le processus de mise en œuvre de la Convention, et les conditions de fonctionnement de son secrétariat exécutif;(4) et enfin en continuant d'assumer de grandes responsabilités dans le contexte des sessions de négociations et autres rencontres diplomatiques, notamment en abritant davantage de Conférences des Etats Parties et autres réunions importantes. Il est souhaitable en conséquence que l'Union africaine adopte une décision autour des axes suivants :

- (i) tout mettre en œuvre pour que l'Afrique maintienne son leadership au niveau de cet instrument stratégique qu'est la Convention, y compris au niveau de son secrétariat exécutif ;
- (ii) mener des actions tous azimuts pour que les questions de dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse figurent sur la liste des priorités du développement durable des Etats Africains ;
- (iii) mettre la question de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse au centre du débat sur l'agenda du développement de l'après-2015 et la consacrer comme un des objectifs du développement durable, la neutralisation de la dégradation des terres (Zero-net land degradation).

2013

La necessite de renforcer le leadership Africain dans le processus de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la desertification (UNCCD) (Point proposé par le Burkina Faso)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3543>

Downloaded from African Union Common Repository